



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2973

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :  
**Permis d'urbanisme** — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est **Monsieur Amir MIANDARBANDI** demeurant **Vancouwenhovenlaan 27 à 3020 HEREN**.  
Le terrain concerné est situé **rue du Sentier 13 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 2<sup>ème</sup> division section E n° 614M5**  
Le projet vise à "**construire une habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes : **afin de limiter l'apparition de conflits, l'Autorité a décidé, avant la délivrance éventuelle du permis d'urbanisme, d'informer le voisinage dudit projet, lui permettant ainsi de faire part de ses éventuelles remarques ;**

Article D.VIII.13 du CoDT : "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **3 mars 2025 au 17 mars 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

AngeloTROLIO  
Agent technique

LA BOURGMESTRE,

M<sup>me</sup> GERADON Déborah